



---

## 60<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la commission d'enquête sur l'Ukraine**

Genève, le 22 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Commission d'enquête pour sa mise à jour orale et salue son travail essentiel de documentation et d'établissement des faits.

Nous sommes profondément alarmés par les conclusions de la Commission selon lesquelles les autorités russes commettent de manière généralisée et systématique des crimes de disparitions forcées qualifiables de crimes contre l'humanité.

La Suisse est également gravement préoccupée par les conditions de détention rapportées dans les territoires temporairement occupés et en Russie, marquées par un usage systématique des pratiques de torture et d'autres méthodes de mauvais traitements y compris de violences sexuelles. Ces pratiques, qui constituent des crimes de guerre et de potentiels crimes contre l'humanité, doivent cesser, les victimes êtres réhabilitées et les auteurs traduits en justice.

Enfin, la Suisse soutient l'appel de la Commission sur la nécessité de mécanismes judiciaires et extrajudiciaires pour garantir la redevabilité, établir la vérité et accorder des réparations pour les victimes. Nous réitérons notre appel à toutes les parties à respecter le droit international, à garantir un accès humanitaire sans entrave, et à permettre l'accès aux détenus tel qu'imposé par les Conventions de Genève.

Mesdames et Messieurs les Commissaires, comment assurer une approche holistique des futurs processus de justice en incluant la préservation des preuves, la protection des victimes et témoins et l'accès effectif à des réparations ?

Je vous remercie.